Dimension patrimoine

Le patrimoine architectural

1. Diagnostic

Monuments historiques

2 731 édifices et ensembles bâtis (1 888 inscrits, 696 classés, 147 inscrits et classés) sont protégés au titre du Code du patrimoine, au 23/07/2009, ce qui place la région Centre en 3ème position au niveau national. Toutes les époques sont représentées : de l'Antiquité (Argentomagus, site de Drevant) au XXème siècle (bibliothèque municipale de Tours 1957, basilique Notre-Dame-de-la-Trinité à Blois 1949). Toutefois, les époques dominantes, pour les monuments de la région Centre, sont le Moyen-Age et la Renaissance.

Cette protection implique le contrôle scientifique et technique des services de l'État avant toute intervention sur les monuments protégés. Les abords du monument (périmètre des 500 m de rayon de co-visibilité). font l'objet d'une surveillance par les Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Sites archéologiques

La base de données Patriarche rassemble plus de 31 351 sites archéologiques, toutes périodes confondues sur la région Centre. La carte archéologique qui lui est associée sert à la gestion de ce patrimoine. Les 70 cartes de zonages archéologiques, documents d'alerte et de gestion diffusées aux maires des communes concernées, sont des documents publics destinés à l'information des aménageurs potentiels et des services chargés de l'instruction des autorisations d'aménagement.

Sites classés ou inscrits

294 sites classés ou inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 pour leur intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque couvrent environ 30 000 ha, soit 0,76 % du territoire régional. Les sites les plus connus sont des parcs de châteaux (Chambord, Sully-sur-Loire, Amboise), des perspectives sur des monuments historiques (abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, château de Chaumont-sur-Loire), des centres anciens (Chartres, Tours), les quais de la Loire (Blois, Orléans), mais aussi des sites de différentes natures (canal de Briare, pagode de Chanteloup, Pré-Catelan à Illiers-Combray).

Secteurs sauvegardés

Dix secteurs sauvegardés des centres villes historiques ont été créés: Bourges, Chartres, Amboise, Chinon, Loches, Richelieu, Tours, Blois, Saint-Aignan et Noyers-sur-Cher, Saint-Benoît-du-Sault.

Jardins remarquables

25 jardins ont été labellisés « Jardin remarquable » ce qui place la région Centre dans les 1ères positions au niveau national.

Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

21 zones concernant 27 communes de la région ont été créées :

- Eure-et-Loir : Aunay-sous-Crécy / Crécy-Couvé, Illiers-Combray.
- Indre : Issoudun, Le Blanc.
- Indre-et-Loire: Candes-Saint-Martin, Chinon, Faye-la-Vineuse, Rochecorbon.
- Loir-et-Cher : Châteauvieux, Cour-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Viâtre.
- Loiret: Beaulieu-sur-Loire, Cerdon, Châteaurenard, Ferrièresen-Gâtinais, La Ferté-Saint-Aubin, Meung-sur-Loire, Orléans, Puiseaux et la ZPPAUP dite « Rivière du Loiret » concernant les sept communes riveraines de ce cours d'eau.

Une dizaine de projets est en cours d'étude ou d'élaboration.

La préservation des vues sur la cathédrale de Chartres par une directive de protection et de mise en valeur des paysages est en cours de réalisation.

Patrimoine mondial de l'UNESCO

Deux monuments (les cathédrales de Chartres et de Bourges), la collégiale de Neuvy-Saint Sépulcre (partie du site des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle) et un « paysage culturel » (le Val de Loire entre Sully-sur-Loire -45- et Challones en Pays de la Loire --49-) figurent sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les menaces d'ordre naturel sont de types très divers (gélivité de la pierre, vent, inondations, grêle, risque sismique), plus ou moins bien connues et prises en compte, étant donné le caractère tempéré du climat en temps normal. Leur impact est proportionnellement plus grave que dans d'autres régions lors de calamités majeures (tempêtes, crues).

Un inventaire des biens culturels inscrits et classés Monument historique exposés au risque des crues fortes de la Loire moyenne a été réalisé grâce au financement de l'Etablissement public Loire et du Plan Loire grandeur Nature. Un programme de réduction de la vulnérabilité des quelque 600 biens exposés à ce type de risque est en cours de mise en place (mesures de prévention, de prévision et de protection).

Le développement industriel et résidentiel ainsi que la rénovation de l'habitat existant (en particulier dans les zones urbaines) font peser une menace constante et diffuse de suppression et surtout de dénaturation sur les monuments protégés et leurs abords comme sur les zones archéologiques.

Le patrimoine rural non protégé n'est plus financé directement par l'Etat depuis 2005, les crédits ont été transférés aux départements.

Les 3 parcs naturels régionaux de la région Centre (Brenne, Loire-Anjou-Touraine et Perche) ont défini un projet de développement économique fondé sur la préservation et la mise en valeur des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

2. Objectifs de référence

Engagements internationaux:

- Charte de Venise relative à la conservation et la restauration des monuments et des sites (1965)
- Convention du Patrimoine mondial adoptée par l'UNESCO le 21 novembre 1972
- Convention de Grenade du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (1976)
- Charte de Florence relative à la sauvegarde des jardins historiques (décembre 1982)
- Convention européenne du paysage du 20 octobre 2000, ratifiée par la France (la loi du 13 octobre 2005)
- Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique du 16 janvier 1992 dite Convention de Malte
- Charte de l'ICOMOS sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique ratifiée en octobre 1996

Références nationales :

Concernant l'archéologie :

 le Code du patrimoine et le décret du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive

Concernant les monuments historiques et leurs abords :

 le Code du patrimoine et les décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 (Décrets du 22 juin 2009 (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, contrôle scientifique et technique)

Concernant l'architecture :

 le Code du patrimoine et les décrets d'application de la loi 77-2 du 3 janvier 1977

Concernant les secteurs sauvegardés :

- le Code du patrimoine
- le Code de l'urbanisme

Concernant les sites et monuments naturels :

- le Code de l'environnement
- le Code du patrimoine
- le décret d'application de la loi du 2 mai 1930

Concernant les ZPPAUP:

- le Code du patrimoine
- le décret du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- · la circulaire du 4 mai 2007 en application du décret susnommé

Concernant l'affichage et la publicité :

- le Code de l'environnement
- le décret du 21 novembre 1980 valant règlement national de publicité
- le décret du 24 février 1982 valant règlement national des enseignes

Concernant la Directive paysagère :

- le Code de l'environnement
- Décret du 11 avril 1994 pris pour l'application de l'article 1er de la loi du 8 janvier 1993

Concernant les Parcs naturels régionaux :

• le Code de l'environnement

Concernant le label « Jardins remarquables » :

- la circulaire n°2004-003 du 17 février 2004 relative à la politique en faveur des parcs et jardins
- la circulaire du 29 octobre 2009 relative au label « Jardin remarquable »

Concernant les Aérogénérateurs :

- La loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (Zones de développement éolien)
- La circulaire territorialisation du Grenelle (mars 2009) pour la mise en place d'un schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) qui établira notamment les potentiels de la région en matière d'énergies renouvelables

3. Enjeux environnementaux

La préservation et la mise en valeur des monuments historiques, des secteurs sauvegardés, des ZPPAUP, du paysage et du patrimoine mondial sont des enjeux majeurs pour la qualité du cadre de vie.

La construction de parcs éoliens en milieu rural et ouvert (Beauce et Champagne Berrichonne, notamment) conduit à l'implantation d'éoliennes de grande hauteur sans équivalent visuel. Cela représente un nouvel enjeu pour la région, qui doit déterminer la capacité d'accueil des territoires concernés par cette nouvelle forme d'énergie, au regard de la protection du patrimoine et des paysages.

Le prix du foncier en Ile-de-France génère une demande accrue sur les départements limitrophes (Eure-et-Loir, Loiret) ou sur les départements facilement accessibles par le TGV (Indre-et-Loire).

4. Orientations stratégiques

La qualité de notre cadre de vie est jugée très importante par l'ensemble des citoyens.

Témoignage de la mémoire collective, le patrimoine joue en effet un rôle nouveau dans la constitution du paysage contemporain. Il ne s'agit plus seulement de conserver ici ou là les traces du passé, mais de les faire participer au devenir de notre environnement. La coexistence de constructions neuves et de bâtiments anciens, mais aussi les liens entre quartiers existants et nouvelles zones d'aménagement, sont désormais au cœur des préoccupations des citoyens.

Le patrimoine est désormais reconnu comme un matériau constitutif de notre environnement. Aussi les bâtiments et les ensembles urbains doivent-ils évoluer pour accueillir de nouveaux usages et modes de vie. Pour accompagner ces changements, des cadres souples de protection de l'existant encouragent aujourd'hui une cohabitation fructueuse entre le neuf et l'ancien.

Les services de l'architecture et du patrimoine en région Centre jouent un rôle précieux d'équilibrage entre aménagement du territoire et respect de notre héritage bâti et paysager.

5. Indicateurs

	unité	1999	2006	2009
Monuments historiques	Nombre	2500	2707	2731
ZPPAUP	Nombre arrêtés et (projet)	15 (16 communes)	15 (16 communes)	21 (27 communes)
Secteurs sauvegardés	Nombre	8	8	9+1 en cours
Jardins labellisés « Jardin remarquable »	Nombre	ND	24	25

Source: DRAC Centre, SDAP

6. Cartographie

Néant

125

Liste des cartes

LES SITES NATURA 2000 PROPOSÉS AU TITRE DE LA DIRECTIVE « HABITATS » (SIC ET ZSC)
LES SITES NATURA 2000 PROPOSÉS AU TITRE DE LA DIRECTIVE « OISEAUX » (ZPS)
LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS
L'INVENTAIRE DES ZNIEFF

LES STATIONS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

LE NOMBRE DE JOURS DE DÉPASSEMENT EN OZONE DU SEUIL DE 180 MG/M3 SUR 1 HEURE ENTRE 2006 ET 2009

LE NOMBRE DE JOURS DE DÉPASSEMENT EN PARTICULES EN SUSPENSION DU SEUIL DE 80 MG/M3 SUR 24 HEURES ENTRE 2007 ET 2008

LES ZONES VULNÉRABLES AU TITRE DE LA DIRECTIVE NITRATES AVEC DATE DE CLASSEMENT EN ZONES VULNÉRABLES EXTENSION EN 2007

L'OBJECTIF D'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU « COURS D'EAU » L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU COURS D'EAU (EN 2009)

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SAGE

LES TENEURS MAXIMALES EN PESTICIDES DANS LES UNITÉS DE DISTRIBUTION DES EAUX (UDI) EN RÉGION (2008)

LES TENEURS MOYENNES EN NITRATES DANS LES UNITÉS DE DISTRIBUTION DES EAUX (UDI) EN RÉGION CENTRE (2008)

LES CAPTAGES EN AEP ABANDONNÉS ENTRE 2004 ET 2008

LES SITES POLLUÉS BASOL

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (UIOM ET CET)

LES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES
LES ZONES DE RÉPARTITION DES EAUX
LES PRESSIONS DE PRÉLÈVEMENT PAR CANTON
L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SAGE

L'OCCUPATION DES SOLS (CLC 2006)
LE TAUX D'ARTIFICIALISATION PAR CANTONS
LE TAUX DE CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES POUR 1000 HABITANTS
LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE 1962 À 2006

LA SITUATION DE L'ÉOLIEN EN 2009 LES CARRIÈRES EN RÉGION CENTRE

LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION ET LEUR ÉTAT D'AVANCEMENT
LES ATLAS DES ZONES INONDABLES (ÉTAT D'AVANCEMENT)
LES ALÉAS RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES.
LA PRÉSENCE DES CAVITÉS SOUTERRAINES
LES SITES SEVESO
LES SILOS
LES DÉPÔTS D'ENGRAIS

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA RÉGION
LA DENSITÉ DE POPULATION
L'EXTENSION DES AIRES URBAINES
LES PÉRIMÈTRES DE SCOT ET D'AIRES URBAINES
L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES POS – PLU
LES SITES CLASSÉS ET INSCRITS, AVEC VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Sigles

ABF Architectes des bâtiments de France

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie **ADFMF**

AEP Alimentation en eau potable Agence nationale de l'habitat ANAH AZI Atlas de zones inondables

BOP Budget opérationnel de programme

Bureau de la recherche géologique et minière BRGM **CBNBP** Conservatoire botanique national du bassin parisien

CEE Certificats économie d'énergie Centre d'enfouissement technique CET

Commissariat général au développement durable **CGDD**

CITES Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Corine Land Cover CLC

Comités locaux d'information et de concertation CLIC

CPER Contrat de projet Etat-Région

CPNRC Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre

COV Composés organiques volatiles

Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale DATAR

DCE Directive cadre sur l'Eau

Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture DDE(A)

Direction départementale des territoires DDT **DERU** Directive eaux résiduaires urbaines

Dossier d'information communal sur les risques majeurs DICRIM

DIREN Direction régionale de l'environnement Diagnostic de performance énergétique DPE

Déchets ménagers et assimilés DMA

DRAC Direction régionale des affaires culturelles

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement DREAL

DRE Direction régionale de l'équipement

Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement DRIRE

Déclaration d'utilité publique DUP

Eco-PTZ Eco prêt à taux zéro Espace infos énergie EIE **ERU** Eaux résiduaires urbaines ETM: Éléments trace métallique Gaz à effet de serre GES

HQE Haute qualité environnementale

Conseil international des monuments et des sites **ICOMOS**

Installations classées pour la protection environnementale **ICPE**

Kilo tonne équivalent pétrole Ktep LOLF Loi organique pour la loi de finances Ministère de l'agriculture et de la pêche MAP

MEEDDM Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

Monuments historiques MH

MNHN Musée national d'histoire naturelle

OM Ordures ménagères

PCS Plan communal de sauvegarde

PCT Plans climat territoriaux

Pan European Certification Forest Council **PEFC**

PER Profil environnemental régional

Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés **PDEDMA**

PLH Plan local d'habitat PLU Plans locaux d'urbanisme PNR Parc naturel régional

PM2,5, PM10 Particule médiane 2,5μm ou 10μm

PNA Plans national d'action PNB Point noir du bruit

PNSE Plan national santé environnement

POS Plan d'occupation des sols

PPA Plan de protection de l'atmosphère

PREDAMA Plan régional d'élimination de déchets autres que déchets ménagers et assimilés

PREDAS Plan régional d'élimination de déchets des activités sanitaires

PREDD Plan régional d'élimination de déchets dangereux PPBE Plan de prévention du bruit dans l'environnement

PPR Plan de prévention des risques

PPRI Plans de prévention des risques d'inondation PPRT Plans de prévention des risques technologiques

PRG Potentiel de réchauffement global PRSE Plan régional santé environnement PRQA Plan régional de la qualité de l'air

REFIOM Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

REP Réacteurs à eau pressurisée
RP Recensement de la population
RT Réglementation thermique

SAGE Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAU Surface agricole utile

SCOT Schéma de cohérence territoriale

SCER Schéma de cohérence écologique régional

SDAGE Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux SDAP Service départemental de l'architecture et du patrimoine

SIC Sites d'intérêt communautaire SHON Surface hors oeuvre nette

SINP Système d'information sur la nature et les paysages

SOeS Service de l'observation et des statistiques

SORAC Schéma d'Organisation du Respect de l'Air par le Chantier.

SPC Service de prévision des crues SRCAE Schéma régional climat, air, énergie

STEP Station d'épuration STH Surface toujours en herbe

TDENS Taxe départementale des espaces naturels sensibles

Terre utilisation (enquête statistique)

UDI Unité de distribution

UIOM Unité d'incinération des ordures ménagères

UNESCO United nations educational scientific and cultural organization

ZAC Zone d'aménagement concertée ZDE Zone de développement de l'éolien

ZI Zone industrielle

ZNIEFF Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique ZPPAUP Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager

ZPS Zone de protection spéciale
ZRE Zones de répartition des eaux
ZSC Zones spéciales de conservation